



Sénatrice Lillian Eva Dyck
Présidente
Comité sénatorial permanent des peuples autochtones
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0A4

Madame la Sénatrice,

Le 22 juin 2016, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a déposé son rapport intitulé « Questions relatives au passage des frontières et le Traité de Jay » au Sénat. Aux termes de la règle 12-24 du Règlement du Sénat, le Comité a demandé que le gouvernement du Canada présente une réponse au rapport.

Le gouvernement du Canada est heureux d'avoir la possibilité de présenter une réponse écrite à la recommandation proposée, et souhaite remercier le Comité pour cette importante étude et les questions qu'elle soulève.

Le gouvernement reconnaît que les difficultés liées au passage frontalier auxquelles se heurtent de nombreuses collectivités des Premières nations sont à la fois significatives et, comme le Comité l'a noté, complexes. En raison de cette complexité, leur règlement nécessitera une approche horizontale, à laquelle plusieurs ministères et organismes devront participer. Cela sera nécessaire afin que le gouvernement du Canada trouve des solutions réalistes et durables qui facilitent la capacité des membres des collectivités des Premières nations à traverser la frontière canado-américaine, en plus de tenir compte de questions comme le statut, la souveraineté internationale et la sécurité.

Tel qu'il a été recommandé par le Comité, la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada nommera un représentant spécial de la ministre, qui aura le mandat de consulter les Premières nations et d'examiner leurs opinions concernant les difficultés liées au passage frontalier auxquelles elles se heurtent, ainsi que leurs points de vue sur les solutions potentielles. Les résultats de cette consultation guideront les travaux d'un comité directeur interministériel, composé de hauts fonctionnaires de nos organisations respectives, qui sera responsable d'élaborer un plan relatif à des solutions potentielles.

La consultation des Premières nations sera conforme à l'engagement du gouvernement du Canada envers une relation de nation à nation renouvelée avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Nous souhaitons remercier le Comité de son important travail continu pour le compte des peuples autochtones.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée
Ministre des Affaires autochtones et du Nord



L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile



L'honorable John McCallum, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté